

**INFORMATION DESTINEE AUX ARCHITECTES
QUEL DOCUMENT DOIS-JE PRODUIRE A MON CONSEIL DE L'ORDRE AVANT LE 31 MARS 2016**

Intitulé du mode d'exercice	Définition de la rubrique	Documents à remettre avant le 31 mars 2016
Libéral	Vous exercez la profession en votre nom propre	Attestation d'assurance conforme au modèle légal joint (modèle 1)
Associé d'une société d'architecture	Vous détenez au moins une part du capital d'une société d'architecture inscrite au Tableau de l'Ordre des Architectes	Attestation d'assurance de la société conforme au modèle légal joint (modèle 1)
Salarié d'un architecte	Vous êtes salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture inscrite à l'Ordre et bénéficiez dans votre contrat de travail du statut d'architecte en titre	Attestation sur l'honneur (modèle 3)
Salarié d'une société d'architecture		
Salarié d'une personne physique construisant pour son propre et exclusif usage	Vous exercez pour le compte d'une personne physique ou morale de droit privé : - qui édifie des constructions pour son propre et exclusif usage (et n'a notamment pas l'intention de vendre ou de louer ces constructions, sauf pour les personnes physiques) - et qui n'intervient pas dans le domaine de la construction – ni directement (études de projets, construction, restauration) ni indirectement (financement, vente ou location d'immeubles, achat vente de terrains, achats de matériaux ou d'éléments de construction) - et qui est dument assurée pour les opérations que vous effectuez en son nom	Attestation sur l'honneur (modèle 4)
Salarié d'une personne morale de droit privé construisant pour son propre et exclusif usage		
Salarié d'une SICAHR	Vous êtes salarié architecte d'une société d'intérêt collectif agricole	Attestation d'assurance de la société conforme au modèle légal joint (modèle 1)
Salarié d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme	Vous êtes salarié d'un organisme d'étude exerçant exclusivement pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme Vous n'établissez aucun projet architectural dans le cadre de cette activité	Attestation sur l'honneur n°5
Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre	Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'état ou d'une collectivité territoriale et vous exercez des missions de maîtrise d'œuvre	Attestation sur l'honneur n°6
Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre	Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'état ou d'une collectivité territoriale et n'exercez aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire à l'architecte dans le cadre de cette activité	Attestation sur l'honneur n°7
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé	Vous exercez en nom propre ou au sein d'une société non inscrite à l'Ordre, une ou plusieurs activités parmi les suivantes, en dehors de toute fonction de maîtrise d'œuvre ou commerciale : programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage (hors bâti existant), expertise, formation, diagnostics (hors bâti existant) et/ou conseil Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'Architecture Attention : l'inscription dans cette rubrique limite vos champs d'intervention et ne vous permet pas d'exercer de missions de maîtrise d'œuvre. Pour ne pas restreindre votre activité, demandez à être inscrit dans la rubrique « libéral » ou inscrivez votre société	Attestation sur l'honneur (modèle 8) + attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant les activités déclarées
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié non associé	Vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes : - Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'Architecture - Vous ne disposez d'aucune part dans l'entreprise qui vous salarié - Vous n'exercez pas de fonction commerciale - Votre employeur n'a pas pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrain ou de matériaux et éléments de construction - Vous n'établissez pas de projets architecturaux objets de demandes de permis de construire	Attestation sur l'honneur (modèle 9)
Exercice dans un CAUE	Vous exercez au sein d'un CAUE	Attestation sur l'honneur (modèle 10)
Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture	Vous exercez exclusivement la profession à l'étranger ou dans l'une ou l'autre des collectivités d'outre-mer suivantes : - Nouvelle-Calédonie - St Pierre et Miquelon - Saint Martin - Saint Barthélémy - Polynésie Française - Wallis et Futuna	Attestation sur l'honneur (modèle 11)
Sans activité momentanée	En cours d'inscription, vous êtes temporairement empêché d'exercer toute activité professionnelle pour l'un des motifs suivants : liquidation judiciaire, maladie, recherche d'emploi	Attestation sur l'honneur (modèle 12) + justificatif de liquidation judiciaire, certificat médical ou hospitalisation, attestation pôle emploi, avis de paiement d'indemnités de chômage ou RSA
Retraité	Vous êtes retraité ou avez cessé toute activité professionnelle	Attestation sur l'honneur (modèle 13)